



Délais de réclamation de facture

Par **sandrine**, le **26/05/2008** à **19:12**

l'entreprise assurant l'entretien de ma chaudière me réclame une facture du 05.05.2006 aujourd'hui, sans autres relances au paravent. Entre temps l'entreprise a été rachetée. Est-ce légal? quel est la date limite de réclamation d'une facture dois-je la payer?

Merci

Par **jeetendra**, le **26/05/2008** à **20:38**

bonjour, la date limite pour réclamer une créance entre un commerçant et un non commerçant est de deux ans, article 2272 du Code Civil, cordialement